

### Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 11/12/2023

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

**Collège A** : COSTE Françoise (P), GALAN Christian (P), GILBERT Françoise, GRANGET Cyrille, KECHIDI Med (absent), NARDONE Jean-Luc (absent), PALAISI Marie-Agnès (P), PENNEC Blandine.

**Collège B** : BAQUE Zachary (P), BRAMOULLE David (P), BUI NGUYEN Thao (absente), GUNNARSSON Cécilia, HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime (P), HUBER Daniel, JOSSELIN LERAY Amélie (P), SURBEZY Agnès (P).

**Collège BIATSS** : ALLEN Émilie, AUMAITRE Christine (absente), BOUCHENAFI Souad, CARLES Christiane, DE FORAS Joson (absent), LE BIHAN Frédéric, ORY Damien, SIFREU Geneviève.

**Collège USAGERS** : BARONNET Evann (absent), DENYS Cassandra (absente), FAUCON Marjorie, KAILI Houcem-Edine (absent), MAINGUY Dylan (absent), MATHEY Julien, PHUNG HUY Lise (absente), PLASSON Kalinka (P).

**Collège PERSONNALITES EXTERIEURES** : Pascal CLOTTES (absent), Martine CREGUT, M. Frédéric CROS (absent), Ludovic D'AGOSTIN (P), Christophe SAINT-PIERRE (absent).

**Personnalités invitées :**

ALAZARD-GUIU Charlotte (absente), CADOT Yves, CHRISTEN Dominique (absente), CONCA Virginie (absente), CORTES Monique (absente), COURAU Thérèse, DELIERRE Charles (absent), HENNAUT Odile, LE PRIEULT Henri, MISSIRE Régis, PFEIFLE Gabriela (absente).

**Membres de droit** : DE CAZALS Pierre, GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

**Le quorum est atteint avec 24 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s.  
La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.**

**L'ordre du jour** est le suivant :

1. Validation du compte-rendu du CUFR du 6 novembre 2023
2. Validation des modifications de MCC du département LEA
3. Demandes de subventions scientifiques :
  - Révision du montant des subventions accordées : vote ;
  - Mise à jour de la procédure de demande de subventions auprès de l'UFR : vote ;
  - Subventions demandées : votes
4. Projet de réforme du concours MEEF
5. Points divers
6. Questions diverses.

La direction de l'UFR a informé les membres du Conseil que le DEMA a demandé l'ajout à l'ordre du jour de la validation de l'octroi par le département d'une subvention de 500 euros au Foyer d'anglais, et a soumis cet ajout au vote.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

**Pour : 22 (Mme Carles et M. Mathey n'étaient pas encore présent·e·s lors de ce vote)**

1. Validation du compte rendu du CUFR du 6 novembre 2023

Pascale SEMPÉRÉ a soumis au vote des conseillères et conseillers le compte-rendu du Conseil d'UFR du 6 novembre 2023, qui a été déposé sur le Scout à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 2

Blanc : 0

Contre : 0

**Pour : 20 (Mme Carles et M. Mathey n'étaient pas encore présent·e·s lors de ce vote)**

2. Validation des modifications de MCC du département LEA

Pascale SEMPÉRÉ a indiqué que le département LEA demandait une modification exceptionnelle des MCC pour une UE. J. HERNÁNDEZ YÁÑEZ (qui ne pouvait pas être présent lors du Conseil) a en effet expliqué par mail à la direction de l'UFR que, suite à l'absence de deux enseignantes depuis le début du semestre (arrêt de travail et droit de retrait), il a fallu prévoir, avec l'accord de la Direction de l'Université, un système alternatif d'organisation des enseignements pour l'UE LA00109T, qui permette aux étudiant·e·s de faire un travail sur un demi-semestre autour de la méthodologie du travail

universitaire en Matières appliquées. Les deux enseignantes absentes devaient assurer, à elles deux, 17 groupes de TD sur un total de 21 dans cette UE. Le financement du travail des enseignant·e·s participant au dispositif (pédagogie et évaluation) sera défini par le Bureau sur la base des heures ETD mises à disposition par le Central.

Cette nouvelle organisation des enseignements de l'UE pour les étudiant·e·s des 17 groupes en souffrance exige une adaptation des MCC. De ce fait, de nouvelles MCC ont été élaborées, et ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil du département LEA du 6 décembre 2023.

Pascale SEMPÉRÉ a soumis cette modification des MCC au vote des membres du Conseil.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

**Pour : 22 (Mme Carles et M. Mathey n'étaient pas encore présent·e·s lors de ce vote)**

3. Validation de l'octroi par le DEMA d'une subvention de 500 euros au Foyer d'anglais
--

Henri LE PRIEULT a expliqué que le DEMA a voté en Conseil de département l'octroi d'une subvention de 500 euros au Foyer d'anglais. C'est la première fois que cette subvention est attribuée, et l'idée est d'initier cette dotation car le foyer semble rencontrer des difficultés à financer des activités de base, et même l'assurance. D'autre part, le département accompagne l'association pour qu'elle obtienne un financement de la MIE, puisque les foyers peuvent demander une subvention annuelle de 1000 euros. Henri LE PRIEULT a également indiqué que le département s'engage à faire un suivi précis du budget alloué à l'association.

Pascale SEMPÉRÉ a soumis ce point au vote des membres du Conseil.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

**Pour : 23 (M. Mathey n'était pas encore présent lors de ce vote)**

4. Demandes de subventions scientifiques : votes
--

La direction de l'UFR a indiqué que plusieurs points devaient être discutés et soumis au vote :

- Révision du montant des subventions accordées et mise à jour de la procédure de demande de subventions auprès de l'UFR.

Concernant la révision du montant des subventions accordées, il s'agirait de modifier la somme

octroyée aux JE, en passant d'une fourchette de 100 à 150 euros à un montant maximum de 100 euros. Le but serait d'harmoniser et de clarifier les informations données aux collègues. Concernant le choix du montant, il serait limité à 100 euros car il est dans les faits impossible d'aller jusqu'à 150 euros, le budget global dédié aux manifestations scientifiques étant trop limité.

Blandine PENNEC a confirmé que, au cours des dernières années, le montant alloué aux JE n'a jamais dépassé 100 euros, précisément car le budget n'était pas suffisant pour accorder des subventions plus importantes. Elle a également précisé que l'UFR LLCE finance moins que d'autres UFR les JE, mais que cela s'explique par le fait que l'UFR octroie une dotation plus élevée à chaque département.

D'autre part, Pascale SEMPÉRÉ a présenté les modifications du vademecum demandées par Evelyne EUTROPE (ces modifications ont toutes été indiquées sur le vademecum mis sur scout en amont du Conseil). La question des dates butoir pour les demandes de subvention pour les JE a été soulevée : est-il nécessaire de maintenir ces dates butoir ? Blandine PENNEC a expliqué que les demandes peuvent être faites et votées au fil de l'eau.

Cependant, Damien ORY a précisé qu'il y a souvent des difficultés avec les virements, et que cette année, par exemple, les virements allaient se faire jusqu'à mi-décembre. De ce fait, on ne sait pas si les laboratoires vont pouvoir utiliser les subventions qui leur ont été accordées par les départements et l'UFR. C'est toute la difficulté d'avoir un budget sur année civile alors que la vision des enseignants est sur l'année universitaire. D'après lui, pour les manifestations qui ont lieu à l'automne, il vaudrait mieux que les subventions soient demandées avant l'été, si l'on veut que les laboratoires puissent les utiliser.

À ce sujet, Henri LE PRIEULT a expliqué que, lorsqu'un département fonctionne avec un nombre raisonnable de laboratoires, il peut y avoir des arrangements entre le département et le laboratoire. Il faut alors négocier l'année d'imputation directement avec le laboratoire. Selon lui, il est tout de même nécessaire d'inviter les collègues à anticiper.

Pascale SEMPÉRÉ a indiqué qu'elle avait fait la modification sur le vademecum, en enlevant les dates butoir mais en incitant les porteurs·euses de demandes à anticiper au maximum (les dates butoir qui existaient auparavant sont précisées à titre d'exemple).

Enfin, Cécile GRANGET a soulevé la question de la diffusion des informations concernant les colloques et JE, afin que l'ensemble des membres des personnels et usagers et usagers de l'UFR aient connaissance de toutes les activités scientifiques organisées au sein de l'UFR et puissent y participer. La direction de l'UFR a répondu que plusieurs solutions avaient été envisagées, et qu'elle pouvait se charger de transmettre à tous les programmes lorsqu'ils lui sont envoyés, à condition que le Conseil approuve ce fonctionnement, car cela risque de surcharger les boîtes mail de l'ensemble des collègues. Pierre DE CAZALS a expliqué qu'il évoquerait le sujet avec Evelyne EUTROPE, qui pourrait se charger de cette communication. La direction de l'UFR proposera une procédure lors du prochain Conseil.

Pascale SEMPÉRÉ a ensuite soumis au vote des conseillères et conseillers la modification du Vademecum et du montant des subventions accordées aux JE.

Votes relatifs à ces deux points :

Ne participe pas : 0

Blanc : 1

Contre : 0

**Pour : 23**

- Etude des subventions demandées

Deux demandes de subventions pour des JE ont été transmises à notre UFR par le DEHHA :

- « Cartographies ibériques du livre médiéval », JE organisée par le CEIIBA et qui aura lieu le 15 mars 2024, 100 euros demandés.
- « Demi-journée d'études *Los Sueños* de Quevedo », projet porté par le CLESO (FRAMESPA) ; la JE se tiendra le 19 janvier, 100 euros demandés.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

**Pour : 24**

#### 5. Projet de réforme concours MEEF

Pascale SEMPERE a rappelé les faits : des réunions entre les organisations syndicales et le ministre de l'Éducation Nationale, pour parler d'une réforme du recrutement des enseignants du premier et du second degré. Il s'agirait de mettre en place un concours en L3, et d'introduire un stage d'observation en M1 (sur 25% du temps de formation), puis un stage en responsabilité, sur 50% du temps de formation, en M2 (il s'agirait donc d'un mi-temps formation / travail en tant qu'enseignant). Les étudiant·e·s seraient rémunéré·e·s durant les deux années de Master. Les syndicats du 2<sup>nd</sup> degré sont dits plutôt satisfaits de la proposition du ministère, même si des questions sont posées.

Blandine PENNEC a précisé que les réactions des syndicats universitaires étaient bien plus négatives, mais qu'elles n'ont pas été portées au niveau national pour le moment.

Pascale SEMPÉRÉ a informé les membres du Conseil qu'elle avait interrogé Emmanuelle Garnier sur ce sujet lors du dernier Bureau de la Présidence, le 4 décembre. Une allocation au titre de la réforme des enseignant·e·s et CPE a été prévue, mais le coût de la réforme n'a pas encore été calculé, donc on ne connaît pas encore le montant global de l'allocation. De plus, il a été répondu que l'INSPE travaille sérieusement sur les scénarios proposés par l'EN. Le risque pourrait être que l'INSPE récupère des cours dès la licence. Elle a lu le CR du Bureau : « *Réformes de la formation des enseignant·e·s. Quand s'ouvrira le chantier de réflexion entre l'INSPE et les composantes hors INSPE ? => C'est encore un peu tôt car le projet de réforme n'est pas encore officialisé. Mais ça deviendra d'actualité dans les prochaines semaines et il y aura sans doute un important chantier à conduire si les éléments du projet de réforme se confirment (déplacement du concours en fin de L3)* ».

Régis MISSIRE a expliqué qu'il a participé à une réunion sur cette réforme, et que plusieurs scénarios sont envisagés, dont la formation d'une licence EEF (Enseignement, Education et Formation), licence

d'enseignement non disciplinaire, et par ailleurs serait maintenue une voie alternative avec des formations disciplinaires associées à un parcours EEF. Dans les Licences EEF, le contenu non-disciplinaire serait multiplié par 3, au détriment des contenus disciplinaires. Les licences EEF seraient portées par l'INSPE, et les universités pourraient créer leurs parcours, mais ceux-ci devraient être labellisés pour pouvoir donner accès aux concours.

Blandine PENNEC a souligné le fait que le gros problème est effectivement la réduction énorme des contenus disciplinaires. On peut s'inquiéter d'une chute du niveau disciplinaire alors que déjà le niveau est alarmant. On a l'impression que l'idée est de tirer le niveau vers le bas, pour rendre l'accès plus facile à la profession, et éviter une revalorisation du métier, des salaires...

Françoise GILBERT a précisé que les concours ont lieu en mars, donc que cela signifierait que les étudiant·e·s n'auraient que 2 ans et demi de formation au moment où ils passeraient le concours.

Henri LE PRIEULT s'est également inquiété des temps réservés à la formation : outre le concours qui impliquerait que les étudiant·e·s soient libéré·e·s en février / mars, des stages pourraient être imposés durant l'année, ce qui réduirait d'autant le temps de formation disciplinaire.

Yves CADOT s'est interrogé sur le contenu du concours proposé en L3 : s'agirait-il d'un concours purement disciplinaire ?

Blandine PENNEC a demandé si on ne pourrait pas, au nom de l'UFR, solliciter la Présidence, et demander l'avis de la CPU/France universités à ce sujet ? Il faudrait que la Présidence comprenne que l'on est très inquiet·e·s, et que les interlocuteurs du ministère ne sauraient être que des membres de l'INSPE.

Par ailleurs, Thérèse COURAU s'est interrogée sur les calendriers associés à cette réforme : des dates ont-elles été communiquées ?

Régis MISSIRE a répondu que, lors de la réunion, la première échéance mentionnée a été la rentrée 2025, mais que la rentrée 2024 a également été évoquée.

Yves CADOT a également soulevé la question épineuse du budget. Au DLE, la formation disciplinaire dispensée à l'INSPE est financée quasi intégralement par le DLE, qu'en sera-t-il si l'INSPE crée une Licence EEF ?

Interrogée sur l'opinion des étudiant·e·s au sujet de cette réforme, Marjorie FAUCON a indiqué que les étudiant·e·s n'ont pas réellement été sensibilisé·e·s à la question.

Mme CREGUT, quant à elle, a expliqué que, bien qu'elle enseigne en CPGE, elle a les retours de ses collègues du secondaire. La pénurie d'enseignants a amené au recrutement de collègues vacataires souvent peu préparés, et qui entrent dans le métier dans de mauvaises conditions ; beaucoup ne renouvellent pas leur contrat. Mme CREGUT craint l'inconfort dans lequel les futur·e·s enseignant·e·s se trouveront, notamment en Master 2 lorsqu'ils auront un demi-service en responsabilité complète, en plus de leur formation. D'autant plus que ceux qui seraient nommés au lycée devraient faire face aux nouvelles réformes. Cela lui semble éminemment périlleux, et elle a rappelé qu'il était essentiel à ses yeux de conserver une formation universitaire disciplinaire, avec, en complément, des enseignements didactiques, afin de ne pas vider la profession de son essence. En effet, il s'agit de transmettre des connaissances, pas juste de tenir une classe. Elle craint d'ailleurs que l'expérience

professionnelle des lauréats ne soit pénible et douloureuse, même pour les plus motivés, du fait d'un manque de connaissances disciplinaires.

Ensuite, Yves CADOT a demandé ce qui était du ressort de l'Université et ce qui était du ressort du national, s'interrogeant ainsi sur ce que l'on pouvait faire à notre niveau.

Blandine PENNEC a proposé que l'on demande à ce qu'Emmanuelle GARNIER porte notre voix à la CPU.

Florence GRIMAL a indiqué que Marie-Agnès PALAISI, absente ce jour, s'était prononcée, par mail, en faveur de la rédaction d'une motion.

Sans qu'une motion soit spécifiquement rédigée en commun, les conseillers ont invité la direction de l'UFR à faire remonter à la Présidence les demandes et inquiétudes formulées lors du Conseil. Florence GRIMAL a précisé qu'aurait lieu le lundi 18 décembre une réunion entre les directions des UFR et la Présidence, et que ce serait l'occasion d'aborder le sujet et de faire entendre la voix de notre UFR. En amont de cette réunion, la direction de l'UFR pourra échanger avec les autres UFR afin de recueillir leurs avis concernant le projet de réforme.

Enfin, Henri LE PRIEULT a évoqué une possible remise en cause de l'agrégation, induite par cette réforme : à quoi bon maintenir ce concours à bac +5, pour avoir des enseignant·e·s qui font moins d'heures et sont plus payé·e·s ? La préparation à l'agrégation devra-t-elle être inscrite dans une filière d'excellence, et l'obtention du concours pourrait-elle être restreinte à la possibilité d'enseigner dans le Supérieur ?

## 6. Points divers

### • Budget 2024

Pierre DE CAZALS a présenté les principaux éléments concernant le budget 2024 :

- La dotation a été reconduite à l'identique pour 2024 ;
- Les ressources propres sont, à 5000 euros près, les mêmes ;
- Le budget est donc de 652 471 euros pour 2024.
- Les amortissements pour les investissements communs sont désormais pris en charge au niveau de l'UFR et non plus répartis au niveau des départements.
- Il a été ménagé par la direction de l'UFR une retenue de 6% sur le budget de chaque département, à la source, pour financer d'éventuels projets communs. Si aucun projet commun n'est proposé et validé par le Conseil entre janvier et début mai (début du budget rectificatif), ces 6% seront redistribués aux départements.

Par ailleurs, Pierre de Cazals a expliqué que, si les composantes consommaient un petit peu plus avant le début de la rentrée de septembre, entre janvier et juillet d'avoir à subir des difficultés courantes en fin d'année (problèmes de délais pour des virements, par exemple) et d'avoir des interrogations trop fortes sur la façon de consommer les reliquats. Chaque département peut engager au moins jusqu'à 80% du budget initial sur cette période. Souvent, les budgets ne sont presque pas utilisés durant la première moitié de l'année civile : il faudrait engager les dépenses avant. Une culture de gestion trop prudentielle et le manque de temps disponible pour réfléchir à des projets constituent deux obstacles majeurs, mais pas insurmontables.

Pierre DE CAZALS a également fait un point sur le financement des tests ELAO. Odile HENNAUT

pense en effet qu'il n'est pas normal que les coûts ELAO soient assumés par le CRL, alors que les tests bénéficient à tout le monde, et pas uniquement aux usagères et usagers de l'UFR. Elle propose que le budget soit géré par le Central, ou que, si le CRL en poursuit la gestion, que les tests soient intégralement financés par le Central, pour l'année entière.

Un second point a été soulevé par Odile HENNAUT : le ratio ressources documentaires par étudiant·e. Le CRL consacre en moyenne 8,58 euros par an et par étudiant·e en ressources, ce qui est bien en dessous de la moyenne nationale, et même en dessous de la moyenne dans notre université. L'idée est de demander un passage à 9,47 euros, ce qui implique une hausse de la dotation budgétaire du CRL et, donc, de l'UFR. Malgré cette hausse, on resterait loin de la moyenne nationale. L'UT2J dans son ensemble se situe d'ailleurs lui-même bien en dessous du chiffre national. Pierre De CAZALS en a parlé à la Présidence : un rendez-vous devrait être fixé avec la DAF, qui nous permettrait de justifier les besoins supplémentaires, formuler et défendre nos demandes.

- **Répartition budgets Pare et RECAP et UR 2023-24 : en cours de réflexion, quelques points clés.**

- **Budget PARE**

Pascale SEMPÉRÉ a expliqué que le budget PARE a baissé pour cette année, et il est probable qu'il diminue encore l'année prochaine ; par conséquent, des ajustements vont être nécessaires, les départements devront certainement prendre en charge une part plus importante du budget des projets votés en fin d'année dernière. Elle a ajouté qu'il faudra faire un bilan précis des projets mis en place ou non au S1 pour réaffecter les budgets qui n'auraient pas été utilisés.

Christiane CARLES : les projets ont été votés, on peut bien continuer les tutorats qui avaient été votés pour le S2 ?

La réponse est oui. Il faudra cependant effectuer des ajustements, et certains départements devront participer un peu plus en prenant sur leur dotation budgétaire.

Il reste que les heures de tutorat assurées par les étudiants pourraient constituer une variable d'ajustement par rapport à la ventilation prévisionnelle du budget PARE effectuée en juin dernier : pour les vacances pédagogiques étudiantes, la DAF ne peut en effet pour l'instant pas tracer de façon différenciée les heures assurées dans le cadre de PARE et celles qui le sont dans d'autres cadres au sein de l'université.

- **HEURES RECAP ET UR :**

Pascale SEMPÉRÉ a annoncé que la répartition de ces heures doit remonter au Central le 28 février 2024 au plus tard.

Concernant les heures RECAP, elle a indiqué que, cette année, nous avons 10h de moins. Elle a ajouté que la répartition des heures sera proposée sur la base des points inscrits UE, avec un socle minimal pour que les petits départements aient une base suffisante.

Pour ce qui est de la répartition des UR, Pascale SEMPÉRÉ a expliqué que l'enveloppe est la même que l'an dernier. 100h seront gardées pour les missions transversales au niveau de l'UFR, la question étant celle de la répartition des heures restantes entre les différents départements. La direction de l'UFR essaie de mettre en place de nouvelles clés de répartition ou de retrouver les clés antérieures. Des propositions seront faites – et débattues – en Bureau, puis en Conseil.

Les premières simulations font apparaître de grosses disparités entre les départements et de gros écarts avec la répartition « historique », et il est difficile de juger de la pertinence des nouvelles clés de répartition, surtout si on leur attribue des coefficients différenciés.

- **Parc informatique**

Lors du Bureau de la Présidence du 04 décembre, il a été annoncé que la seconde et dernière phase de l'enquête sur le renouvellement des PC portables des enseignant·e·s et enseignant·es-chercheur·se·s allait être lancée, afin de constituer une base de données pour l'acquisition des équipements. Tous·tes les collègues qui seront sollicité·e·s sont invité·e·s à y répondre pour planifier au mieux les achats. Le but est que les départements n'achètent plus d'ordinateurs. L'enquête doit démarrer cette semaine, pour une phase de déploiement entre les semaines 5 et 22. Ce dispositif ne concerne que les personnels titulaires.

- **Capacités d'accueil**

Pascale SEMPÉRÉ a informé les membres du Conseil que toutes les modifications qui n'avaient pas été soumises au vote lors de la CFVU précédente ont été votées jeudi dernier (notamment celles du département SDL). Par ailleurs, elle a expliqué que la VP CFVU avait insisté sur la nécessité d'afficher des capacités d'accueil réalistes, car gonfler ces capacités d'accueil ne permet en aucun cas d'obtenir des postes supplémentaires, et cela peut donner une mauvaise image de l'attractivité de la formation. Marie-Hélène GARELLI a proposé de nous rencontrer pour expliquer ce que signifient ces capacités d'accueil, ce qu'entraîne leur affichage, et comment les calculer au mieux.

- **Approche par compétences**

Pascale SEMPÉRÉ a expliqué qu'elle s'était entretenue avec Mme BONZOM, qui lui a confié que ce sujet revêtait une dimension politique et l'a invitée à consulter Elodie QUILLIER VALBUENA (VPD SOFI) sur ce point. D'après cette dernière, de nouvelles consignes seront données en janvier ou février.

Henri LE PRIEULT a mentionné le fait que, dans d'autres universités, il semblerait qu'il ait été demandé de faire marche arrière ; il s'agirait d'un changement de vision politique, qui conduirait possiblement à l'abandon de la mise en place de l'APC.

- **Journée Portes Ouvertes**

La direction de l'UFR a rappelé que l'organisation de la JPO, qui se tiendra le 3 février, est en cours. Plusieurs membres du Conseil indiquent que le recrutement des volontaires est en cours dans les différents départements.

- **Présentation des formations au Lycée Ozenne**

La direction de l'UFR a informé les membres du Conseil qu'un mail du lycée Ozenne serait transféré à l'ensemble des départements. Il s'agit d'une invitation à des « mercredis de l'orientation », afin que nous présentions nos formations aux élèves de terminale.

7. Questions diverses
-----------------------

Régis MISSIRE a demandé si le rendez-vous avec le VP Patrimoine concernant les foyers (et le projet de création d'un grand foyer au rez-de-chaussée du bâtiment) avait eu lieu. La direction de l'UFR a répondu qu'il avait été reporté à mi-janvier.

Souad BOUCHENAFa a indiqué qu'un lieu de convivialité pour toute l'UFR serait réellement utile, car souvent les étudiant·e·s vont au CRL pour manger le midi, faute de place dans les foyers ou dans les autres lieux de restauration. Or, c'est problématique : cette situation n'est pratique ni pour les étudiant·e·s qui mangent au CRL, ni pour celles et ceux qui veulent étudier entre midi et deux, ni pour le personnel du CRL. En outre, les étudiant·e·s bloquent souvent les issues de secours.

Elle a donc demandé si un espace de convivialité ne pourrait pas être créé dans le hall du bâtiment Erasme.

Pierre DE CAZALS a répondu que c'était l'objectif de la réunion avec le VP Patrimoine et le VP Vie étudiante, mais que placer du mobilier dans le hall sans possibilité de le ranger le soir n'était pas une solution viable, car il existe un grand risque de vols.

À propos du CRL, le sujet du nettoyage des plaids a été abordé. Pierre DE CAZALS et Souad BOUCHENAFa ont expliqué que le SUAPS avait initialement accepté de dépanner le CRL et les avait lavés quelque temps, ce qui n'est plus le cas. Cependant, il faudrait que les plaids soient nettoyés très régulièrement ; il faudrait alors se renseigner sur les entreprises qui pourraient se charger d'assurer cette prestation, et sur les coûts. Souad BOUCHENAFa a informé les membres du Conseil qu'un projet de création d'une laverie, suite à une demande du SCD, était en cours d'étude.

Aucune autre question n'a été posée.

CR rédigé par Florence Grimal.